



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Direction de l'hospitalisation
et de l'organisation des soins

Sous-Direction des affaires financières

Bureau des études et synthèses financières
relatives aux activités de soins (F1)

Paris, le 23 septembre 2005

Personne en charge du dossier :
Dr Claude MARESCAUX
Téléphone: 01 40 56 43 89
Télécopie : 01 40 56 50 45
claude.marescaux@sante.gouv.fr

Le Directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins

à

**Madame, Monsieur le Directeur
Agence régionale de l'hospitalisation**

Pour information des établissements ayant une activité de psychiatrie

Objet : Expérimentation du PMSI en psychiatrie - travaux portant sur la construction de la valorisation de l'activité en psychiatrie, VAP.

Annexe : valorisation de l'activité en psychiatrie : rapport d'étape.

Mise en place en 2002 par la circulaire DHOS/E3/2001/n°625 du 19 décembre 2001, l'expérimentation du PMSI en psychiatrie a été complétée, en juin 2004, par un recueil des actes médico-soignants et médico-techniques ainsi que par un recueil des consommations médicamenteuses. Ce recueil a permis de constituer une étude des coûts directement attribuables au patient. La finalité de cette étude de coûts directs était de mesurer à nouveau la capacité explicative des coûts de la classification médico-économique des groupes homogènes de journées (GHJ), ainsi que celle de chacune des variables recueillies au sein des résumés d'information standardisés (RIS).

L'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation a récemment présenté les premiers résultats de ces mesures aux membres du comité de pilotage de la valorisation de l'activité ainsi qu'aux membres du comité consultatif associé. Suite à cette présentation et aux discussions qui ont suivi, un rapport de synthèse sera rédigé par l'ATIH, et mis à disposition sur son site Internet. La mise à ligne de ce rapport de synthèse est programmée pour la fin du mois de septembre 2005.

Concernant la valorisation de l'activité en psychiatrie, vous trouverez ci-joint un rapport d'étape qui présente les travaux réalisés jusqu'au mois de juin 2005 par le comité de pilotage. Ces travaux, portant sur l'élaboration du futur modèle de financement de la psychiatrie vont se poursuivre, en intégrant les enseignements issus des résultats de l'expérimentation. D'ores et déjà, un certain nombre de pistes sont explorées, pour lesquelles la généralisation d'un système d'information médicalisé et standardisé en psychiatrie est indispensable.

.../...

Pour ce faire, j'ai chargé l'ATIH de proposer, avec l'appui des professionnels représentés au sein d'un groupe technique, les modalités de mise en œuvre de ce recueil d'information. Le comité de pilotage et le comité consultatif associé valideront le contenu et la périodicité de ce recueil d'information, qui sera, en outre, un outil au service des établissements de santé eux même et un outil à la disposition des autorités de tutelle, pour la planification et l'organisation des soins. **La date envisagée pour la généralisation de ce recueil d'information est le 1^{er} juillet 2006.**

Je vous demande de bien vouloir transmettre ces informations aux établissements de santé ayant une activité en psychiatrie, et tout particulièrement aux établissements expérimentateurs, que je remercie vivement pour leur engagement dans cette démarche.

Le Directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins

Jean CASTEX